



SÉANCE ORDINAIRE
21 JUIN 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE VINGT-ET-UNIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE VINGT-ET-UN SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE MARINEAU PRÉSIDENT. LA SÉANCE EST EXCEPTIONNELLEMENT TENUE À HUIS CLOS EN VISIOCONFÉRENCE.

Sont présents formant quorum :

Louis-Philippe Marineau, président, représentant de Saint-Joseph-du-Lac
Yves Legault, vice-président, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Tony Victor, représentant de Pointe-Calumet
Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes
Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RT 053-06-2021

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 21 JUIN 2021

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 21 juin 2021 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

Résolution RT 054-06-2021

1.2 MESURE EXCEPTIONNELLE – SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE JUIN 2021 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE À HUIS CLOS PAR LE BIAIS D'UNE VISIOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (coronavirus), le gouvernement du Québec a adopté une directive autorisant le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale à siéger à huis clos et permettant à leurs membres de prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, sans nécessairement devoir être présents en personne;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Tony Victor

Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu qu'étant donné l'établissement de mesure exceptionnelle dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19, il est attendu que la séance ordinaire du mois de juin 2021 sera tenue à huis clos par le biais d'une visioconférence.

● **PROCÈS-VERBAL**

Résolution RT 055-06-2021

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2021

Il est proposé par monsieur Tony Victor

Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2021. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.



● ADMINISTRATION

Résolution RT 056-06-2021

3.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2021

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 21-06-2021 au montant de **52 950.63 \$**.

La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 057-06-2021

3.2 AJOUT D'UN FOURNISSEUR À LA LISTE D'APPROBATION ET D'AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

CONSIDÉRANT QUE le processus actuel pour les paiements de nos fournisseurs par chèques occasionne des délais;

CONSIDÉRANT QU' Enviro Connexions est le fournisseur désigné pour la gestion des matières résiduelles (RT 026-02-2021) et que celui-ci nous impose des intérêts pour des frais de retard de paiement;

CONSIDÉRANT QUE nous ne respectons pas les conditions de paiement émis par le fournisseur Enviro Connexions ;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons acquitter ces factures dans les délais, par transfert bancaire via le service de paiement en ligne de Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2021 a été adoptée à la séance de janvier 2021 sous la résolution RT-005-01-2021 et n'incluait pas ce fournisseur;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Tony Victor

Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'ajouter le fournisseur « Enviro Connexions » pour un montant de 7 500 \$ à la liste des dépenses incompressibles de l'exercice financier 2021 et d'en autoriser le paiement aux fonds d'administration.

● EXPLOITATION

Résolution RT 058-06-2021

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT-077-10-2018, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent déposer à la Régie un rapport d'activités mensuel conformément aux clauses du contrat;

Suivant la présentation par visioconférence de monsieur Étienne Derderian;



En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du rapport mensuel du mois de mai 2021.

Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 059-06-2021

4.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS DE MAI 2021

Il est proposé par monsieur Tony Victor

Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du rapport de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour le mois de mai 2021.

Débits du mois de mai 2021

	Deux-Montagnes	Ste-Marthe-sur-le-Lac	St-Joseph-du-Lac	Pointe-Calumet	Débitmètre station RTDM
Vol. total	269 858	147 220	71 287	6 942	495 307
Répartition	54,48%	29,72%	14,39%	1,40%	
Moy/jr	9 638	5 258	2 546	248	17 690

Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 060-06-2021

4.3 INSTALLATION D'ENREGISTREURS DE DÉBORDEMENT SUR LA CONDUITE DE DÉRIVATION ET DE DÉBORDEMENT

CONSIDÉRANT l'obligation de déclarer au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) les épisodes de débordement;

CONSIDÉRANT la pertinence de mesurer les temps de dérivation de l'eau à l'affluent de manière à ajuster, le cas échéant, le volume d'eau journalier;

CONSIDÉRANT QUE la présente vise la fourniture des équipements de mesure, d'installation et de raccordement au système d'acquisition des données;

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu d'autoriser une dépense d'au plus 15 000 \$, plus les taxes applicables aux fins de procéder à l'installation d'enregistreurs de débordement sur la conduite de dérivation et de débordement.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 23-050-00-725, code complémentaire 21-001. Cette dépense n'était pas prévue au budget 2021.

● PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.



● DÉPÔT DES CORRESPONDANCES

● POINTS À DISCUTER

● LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 061-06-2021

8.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2021

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h27.

Yves Legault
Vice-Président

Stéphane Giguère
Secrétaire

